

Samedi 4 février 2023



FLASH INFOS

La joie est la loi fondamentale du chrétien, parce qu'elle implique l'amour.

La loi chrétienne est donc : être contents, être heureux dans l'amour reçu et partagé dans un esprit de pauvreté.

Avec cette description existentielle proposée comme loi, le Rédempteur répond au désir inné de bonheur, qui est d'origine divine. Dieu l'a mis dans le cœur de l'homme pour l'attirer vers Lui, car Lui

seul peut le combler. « Il est certain que nous voulons tous vivre heureux ; et dans tout le genre humain, il ne se trouve qui n'approuve cette proposition, avant même qu'on ait fini de l'exprimer » (Saint Augustin, *De moribus ecclesiae catholicae*, 1, 3, 4: PL 32, 1312). « Comment donc vous chercher, ô mon Dieu ? Quand je vous cherche, vous, mon Dieu, c'est le bonheur que je cherche. Ah ! Puissé-je vous chercher pour que vive mon âme ! Car mon corps vit de mon âme, et mon âme vit de vous ! » (Saint Augustin, *Conf.*, 10, 20, 29).

« Seul Dieu peut assouvir » (Saint Thomas d'Aquin, *Expositio in symb. Ap.* 1). C'est pourquoi il est juste et bon de reconnaître que la joie des béatitudes trouve son fondement dans la certitude d'un meilleur avenir, en communion avec Dieu et comme don de Dieu, et en même temps dans la joyeuse découverte que dès à présent il est possible de goûter à une nouvelle façon de vivre.

« Heureux » ne doit pas être compris comme un simple adjectif, mais comme une invitation au bonheur, à une vie pleine, à la conscience d'une joie que rien ni personne ne peut voler ou éteindre (cf. *Jn 16,23*). « Heureux » vaut aussi pour « bénis » (cf. *Mt 25,34*), par opposition aux « malheurs » (cf. *Mt 23,13-32*; *Lc 6,24-26*), mais indique quelque chose qui n'est pas seulement une action de Dieu qui rend justes et sauvs le jour du jugement (cf. *Ps 1,1*; *41,2*), mais qui, déjà à l'époque, donne un sens, une espérance consciente et joyeuse à qui ce mot s'adresse.

Les Béatitudes sont présentées fréquemment comme l'antithèse néotestamentaire au Décalogue, comme, pour ainsi dire, la plus haute éthique chrétienne vis-à-vis des commandements de l'Ancien Testament. Cette interprétation déforme complètement le sens des paroles de Jésus. Pour Jésus, la validité du Décalogue est un acquis (cf. Par ex., *Mt 10,19* ; *Lc 16,17*); le Discours de la montagne reprend les commandements de la Seconde Table et les approfondit, ne les abolit pas (cf. *Mt 5,21-48*); cela s'opposerait diamétralement au principe fondamental affirmé dans ce discours sur le Décalogue: « Ne pensez pas que je sois venu abolir la Loi ou les Prophètes : je ne suis pas venu abolir, mais accomplir. Amen, je vous le dis : Avant que le ciel et la terre disparaissent, pas un seul iota, pas un seul trait ne disparaîtra de la Loi jusqu'à ce que tout se réalise. » (*Mt 5,17s*). En tout cas il est important de souligner que Jésus n'entend pas abolir le Décalogue, au contraire il le renforce.

Mgr Francesco Follo

Ministres extraordinaires de Communions



Samedi 25 février à 10h30

église de Fondettes

Formation

des ministres extraordinaire de communion
avec P. Thibault Bruère, administrateur.

Elle concerne ceux qui aident le prêtre pendant la messe ou bien les personnes qui portent la communion aux malades ou sont susceptibles d'avoir à le faire.



La Miséricorde

Mercredis 1^{er} et 8 février 2023
de 20h à 21h30

avec Brigitte DAUNIZEAU et le P. François du SARTEL



Dans la
Miséricorde de Dieu,
le monde
trouvera la paix et
l'homme
trouvera le bonheur.

MAISON DE PRIERE SAINTE URSULE

Tél. : 02 47 88 46 00 / Site : ursule-tours.cef.fr/

Merci de vous inscrire via notre site
ou en flashant ce QR code.

Participations aux frais de la Maison





France 2 a diffusé le jeudi 19 janvier 2023 une émission « Complément d'enquête » consacrée à l'indemnisation des personnes victimes de violences sexuelles en milieu ecclésial. Ce reportage met gravement en cause la compétence des personnes engagées dans les instances de reconnaissance et de réparation mises en place par l'Église, et la réelle détermination de l'institution à œuvrer à cette réparation, en particulier dans sa dimension financière.

La CEF souhaite apporter les précisions et les rectifications suivantes au sujet du travail de ces deux instances et des chiffres avancés.

Avant cela, nous pensons à toutes les personnes victimes, troublées, heurtées ou déroutées par cette émission ou par ce qu'on a pu y entendre : celles qui ont été aidées, confortées, par leur accompagnement par l'INIRR ou la CRR et voient cette démarche discréditée ; celles qui doivent être entendues par ces instances et qui pourraient ne plus être en confiance ; celles qui sont sorties déçues de l'accompagnement vécu avec le sentiment de ne pas avoir été assez entendues. Nous voulons leur redire notre soutien et notre mobilisation pour avancer avec elles sur ce chemin de vérité, de justice et de réparation.

Certains propos ont pu susciter incompréhension et scandale, et nous le comprenons, même si ceux-ci ne reflètent pas la disposition intérieure réelle et la qualité des membres de ces instances, qui ont été nommés pour leur expertise professionnelle reconnue par leurs pairs (magistrats, spécialistes des droits de l'enfant, psychologues, avocats...). Conscients des progrès qui restent à faire, nous redisons notre confiance aux personnes qui travaillent au sein de ces instances indépendantes.

Ces instances indépendantes ont été créées à la demande des personnes victimes afin de proposer un chemin de reconnaissance et de réparation individualisé à toute personne ayant subi des agressions sexuelles en milieu ecclésial (ecclésial étant entendu dans son acception la plus large), **quelle que soit l'ancienneté des faits** et sans tenir compte du principe de prescription prévalant dans la justice française. Ce dispositif, nouveau et inédit, ne remplace en aucun cas la procédure judiciaire, mais met à disposition de celles et ceux qui le souhaitent une démarche différente et supplémentaire.

(Pour plus d'information, « Ctrl+clic » sur le lien suivant)

[Éléments d'explication au sujet des ressources de l'Église et du travail des instances de reconnaissance et de réparation qu'elle a mises en place. - Église catholique en France](#)

Source : CEF



PORTES OUVERTES
Devenir enseignant(e)

Le Master MEEF 1er et 2nd degrés (Métiers de l'Enseignement de l'Éducation et de la Formation) proposé à l'ISFEC Saint-Martin forme les futur(e)s enseignant(e)s de l'Enseignement Catholique (de l'école maternelle au lycée).

Portes ouvertes en présentiel ou en distanciel le **samedi 11 février de 10h30 à 12h30** dans nos locaux.

Pour vous inscrire rendez-vous sur le lien suivant : <https://forms.gle/mQPpdLkeANzCa3TE8>

Le Master MEEF est accessible à toute personne titulaire d'une licence, sous réserve d'acceptation du dossier de candidature après une procédure de sélection.

Pour tout renseignement : accueil@isfec-stmartin.fr
02 4760 26 46

33 Rue Blaise Pascal
37000 Tours



Ou scanner le QR CODE

A toutes les personnes qui souhaitent entrer en **Master MEEF - Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation** —

1er ou 2nd degré
afin de se préparer :

au **métier d'enseignant ;**

au **concours de recrutement accessible à un niveau bac+5.**

LA CLÉ D'UN GRAND MYSTÈRE DE LA FOI



Avec le film

"Sœur Faustine, apôtre de la miséricorde",

dimanche 19 mars, à 14h30,

à la maison paroissiale de Saint-Avertin, 13 rue de la Houssaye.

REPAS DES BÉNÉVOLES — 27 janvier 2023

Plus de cent bénévoles se sont réunis à l'Aubrière, sous la présidence de notre administrateur, le Père Thibault BRUÈRE, pour lancer la nouvelle année d'actions dans la paroisse



Accueil

Projection de la vidéo sur le pèlerinage des servants de messe à Rome



Equipe d'Animation Pastorale



Conseil Paroissial des Affaires Economiques

Samedi 4 février 2023

10h00 Préparation au Baptême - Eglise Saint Pie X - St. Cyr sur Loire

18h30 Messe anticipée du 5^o dimanche du temps ordinaire, **en l'église de Luynes**

Vente de tulipes pour l'association « Para Los Niños », d'aide aux enfants de Madagascar

Intentions : - Alexandre BRAULT - Marguerite COUILLARD

- Famille LEBEL

Dimanche 5 février 2023

5^o dimanche du temps ordinaire

10h30

Messe présidée par Mgr. Vincent JORDY,

en l'église Saint Symphorien de Fondettes

Vente de tulipes pour l'association « Para Los Niños », d'aide aux enfants de Madagascar

Intentions : - Nicolas LANQUEST (+) - Jean-Louis GOUIN (+)

Jeudi 9 février 2023

Désormais il y aura messe tous les jeudis, suivie de confessions

9h00-10h00 : Messe en l'église de Fondettes + **Confessions**

18h30-21h30 : Adoration du Saint-Sacrement en l'église Saint-Symphorien de Fondettes

Défunts de la semaine

Nous prions pour Jean BIDAULT et Augusto LUIS, dont les obsèques ont été célébrées cette semaine, et pour leurs familles.

Confessions

- ✘ Chaque jeudi après la messe de 9h00 à **Fondettes**, Lorsqu'elle a lieu.
- ✘ Du mardi au samedi, de 16h à 18h A la **Basilique Saint Martin**
- ✘ Le mercredi matin à **Saint Pie X** (St. Cyr) Après la messe de 8h45

Université d'été 2023 du Diocèse de Tours

du lundi 26 au mercredi 28 juin 2023.

« Tous responsables devant la fin de vie »

* **lundi matin, conférence** : "Vie biologique et vie spirituelle dans la Bible" ; **après-midi, conférence** : "La fin de vie médicalisée"

* **mardi matin, conférence** : "Accompagnement et responsabilités devant la fin de vie" ; **après-midi, ateliers**

* **mercredi matin, conférence** : "Fin de vie, fin de tout ?" ; **après-midi, ateliers** et conclusion.

JM Beauvais, E et JM Bureau, G Cwidak, JM Onfray, B Sauveur

